



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 17/03/2026 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Sylvette VOISSIERE, doyenne d'âge du Conseil Municipal.

PRESENTS : Isabelle RAYMOND, Philippe SCHAAL, Christine GUILLON-COTTARD, Sylvette VOISSIERE, Christèle PINEAU, Céline MAGNIN, Christelle REVIRON, Franck SABATIER, Armand CARINDO, Fabien QUINTIN, Emilie FERRIEU, Pierre MESTRE, Thomas CHAZALETTE

ABSENTS EXCUSES : Noël MESTRE donne pouvoir à Pierre MESTRE, Marie CHAMPOD donne pouvoir à Christelle REVIRON

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe SCHAAL

La séance débute à 11 heures

Ouverture de la séance par le Maire José BELDA.

En préambule Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus et habitants qui l'ont soutenu durant ses 2 mandats.

La séance est présidée par Sylvette VOISSIERE doyenne de l'assemblée. Elle procède à l'organisation des votes.

Il est nommé 2 assesseurs : Emilie FERRIEU et Thomas CHAZALETTE

Philippe SCHAAL est désigné Secrétaire de séance.

1° - Élection du Maire et des Adjointes

- **Élection du Maire :**
 - Isabelle RAYMOND se porte candidate au poste de Maire.
 - Il n'y a pas d'autres candidatures
 - Suite au vote à bulletin secret Isabelle RAYMOND est élue Maire à l'unanimité avec 15 voix.

- **Détermination du nombre d'Adjointes :**
 - Proposition du Maire de passer de trois à deux Adjointes. Cette décision prend en compte les nouvelles mesures en faveur de la parité.
 - Proposition acceptée, avec possibilité de réviser ce nombre si la charge de travail le justifie.
- **Élection des Adjointes :**
 - Le Maire propose 2 Adjointes : Christine GUILLON -COTTARD et Philippe SCHAAL
 - Il n'y a pas d'autres candidatures
 - Suite au vote à bulletin secret Christine GUILLON -COTTARD et Philippe SCHAAL sont élus Adjointes à l'unanimité par 15 voix

2° - Lecture de la charte de l'élu local : article L 1111-13 et 14

- Le Maire Isabelle RAYMOND lit la charte de l'élu local aux membres du Conseil. Cette charte s'applique à l'ensemble des élus du conseil.
- **Principes clés :**
 - Respect des principes de liberté, égalité, fraternité et laïcité.
 - Exercice des fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, au service de l'intérêt général.
 - Prévention de tout conflit d'intérêts et déclaration des dons ou avantages supérieurs à 150€.
- **Droits et devoirs :**
 - Les élus locaux sont des membres de conseils élus au suffrage universel.
 - Droit à une indemnité, à la protection sociale et à la formation.
 - Les conseillers municipaux, en tant qu'élus locaux, peuvent demander des heures à leur employeur pour leurs fonctions, qui ne peut refuser.

3° - Remerciements et clôture

Le Maire, Isabelle RAYMOND, remercie José BELDA pour son investissement et le travail accompli durant ses 26 années en tant qu'élu local dont 12 ans comme Maire. Et aussi ses 20 ans d'engagements en tant que pompier volontaire. Un cadeau est remis à José BELDA.

Madame le Maire fait un discours de remerciement et exprime sa volonté de travailler au cours du prochain mandat en équipe et dans le dialogue.

Un pot est organisé pour clore la séance.

La séance est levée à 11H45

Prochain Conseil

- **Le mardi 31 mars à 19h30.**